Règlement sur la protection des données et les droits de la personnalité

1. Introduction

Le présent règlement définit les mesures mises en place par SWISSécurité & Formation pour garantir la protection des données personnelles des collaboratrices, collaborateurs, participantes et participants aux formations, conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD).

2. Collecte et Traitement des Données Personnelles

Les données personnelles sont collectées de manière transparente et uniquement dans la mesure nécessaire à l'organisation, à la gestion administrative, à l'évaluation et à l'amélioration de nos prestations de formation. Les données recueillies incluent notamment : nom, prénom, coordonnées, date de naissance, no AVS, photo, no permis conduire, informations professionnelles, résultats d'évaluations, et toute autre donnée strictement nécessaire à la formation.

3. Accès aux Données par les Participantes et Participants

Chaque participante ou participant a le droit d'accéder aux données personnelles le ou la concernant, notamment les informations liées à ses performances d'apprentissage. Les demandes d'accès doivent être formulées par écrit et seront traitées dans un délai de 30 jours. Toute erreur signalée fera l'objet d'une rectification.

4. Respect des Droits de la Personnalité

Notre centre s'engage à respecter et à protéger les droits de la personnalité des participantes et des participants. Cela inclut :

- Le respect de la confidentialité des informations personnelles
- La prévention et la protection contre toute forme d'abus physique ou psychique
- L'instauration d'un climat d'apprentissage bienveillant, respectueux et sécurisé

5. Sécurité et Conservation des Données

Les données sont conservées dans des systèmes sécurisés, accessibles uniquement aux personnes autorisées. Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en place pour empêcher tout accès non autorisé, toute perte, ou toute utilisation abusive des données. Les données sont conservées pendant une durée limitée conforme aux exigences légales.

6. Bases Légales

Ce règlement s'appuie sur la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) du 1er septembre 2023.